

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2021-04-30 Date de révision : 2021-04-30 Version : 1,0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ZIRC-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : CRM standard isotopique de zirconium, pour usage en laboratoire uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6
T 613-993-2359



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Metal Corrosion 1
Acute Toxicity 4 (Oral)
Acute Toxicity 3 (Dermal)
Skin Corrosion 1B
Eye Damage 1
Health Hazards Not Otherwise Classified 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS05

GHS06

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS) :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

- 5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Orale)
- 5,1 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (en poids)
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	94,4
Acide nitrique	(n° CAS) 7697-37-2	5,0
Acide fluorhydrique	(n° CAS) 7664-39-3	0,5
Tétranitrate de zirconium	(n° CAS) 13746-89-9	0,1

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de zirconium.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Ventiler la zone.

6.3. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipement de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acide nitrique (7697-37-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	2 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	4 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	5 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	2 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	25 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	5 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	2 ppm
NIOSH REL (STEL)	10 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	4 ppm

Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
ACGIH OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	3 mg/g créatinine Paramètre: Fluorures - moyenne: urine - Temps d'échantillonnage: avant de changer (fond, non spécifique) 10 mg/g créatinine Paramètre: Fluorures - moyenne: urine - Temps d'échantillonnage: Fin du quart de travail (fond, non spécifique)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [2]	3 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	30 ppm

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2,5 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	3 ppm
NIOSH REL (Ceiling)	5 mg/m ³
NIOSH REL C [ppm]	6 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	SK: SYS(FATAL)-DIR(COR) Apr 2011

Tétranitrate de zirconium(13746-89-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair
Couleur	: Limpide
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C / 68 °F	: Aucune donnée disponible

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Densité relative	: 1 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de zirconium.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE CA (orale)	999,564 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1000 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Orale) 5,1 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)

Eau (7732-18-5)

DL50 orale rat	> 90 mL/kg
----------------	------------

Acide nitrique (7697-37-2)

CL50 inhalation rat	1610,68 mg/m ³
CL50 inhalation rat	2500 ppm/1h

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

CL50 inhalation rat	0,79 mg/L (Temps d'exposition: 1 h)
---------------------	-------------------------------------

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Tétranitrate de zirconium(13746-89-9)	
DL50 orale rat	2290 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Acide nitrique (7697-37-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (Ligne directrice 422 de l'OCDE)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	2,15 ppm (Ligne directrice 413 de l'OCDE, Ligne directrice 412 de l'OCDE)
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acide nitrique (7697-37-2)	
NOEC chronique poisson	97,8 mg/L Organismes de test (Espèces): Autres: <i>Amphiprion ocellaris</i> (anémone poisson) Durée: '3 mo'
Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
CL50 - Poisson [1]	51 mg/L Organismes de test (Espèces): Autres: résumé des résultats chez diverses espèces
CE50 - Crustacés [1]	270 mg/L (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia Espèces)
CL50 - Poisson [2]	165 mg/L Organismes de test (Espèces): Autres: résumé des résultats chez diverses espèces
NOEC (chronique)	14,1 mg/L Organismes de test (Espèces): <i>Daphnia magna</i> Durée: '21 d'
NOEC chronique poisson	4 mg/L Organismes de test (Espèces): <i>Oncorhynchus mykiss</i> (noms précédents <i>Salmo gairdneri</i>) Durée: '21 d'

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Tétranitrate de zirconium(13746-89-9)	
CL50 - Poisson [1]	> 20 mg/L Organismes de test (Espèces): <i>Oncorhynchus mykiss</i> (noms précédents: <i>Salmo gairdneri</i>)
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/L Organismes de test (Espèces): <i>Danio rerio</i> (noms précédents: <i>Brachydanio rerio</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

ZIRC-1	
Persistance et dégradabilité	Non établi

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ZIRC-1	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Acide nitrique (7697-37-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,3 (à 25 °C)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
FBC - Poissons [1]	(Pas de bio-accumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,4

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Les containers ou les sacs vides peuvent conserver des résidus du produit. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2922
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (Acide nitrique, Acide fluorhydrique)
Classe (DOT/TMD) : 8
Étiquettes de danger (DOT/TMD) : 
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II

Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible
Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Acide nitrique (7697-37-2)	
Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
CERCLA RQ	1000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1,0 %
Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	100 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1,0 %
Tétranitrate de zirconium(13746-89-9)	
CERCLA RQ	5000 lb

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission	: 2021-04-30
Date de révision	: 2021-04-30
Version	: 1,0
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expérience s. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger

ZIRC-1

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.